

<https://pierrealmillet.fr/un-pole-pour-l-agriculture-peri>



Conseil de communauté du 28 Mars 2013

un pôle pour l'agriculture péri-urbaine

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : jeudi 28 mars 2013

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Une intervention sur un des projets faisant l'objet d'une subvention pour le soutien en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels, le « PSADER ». Une des actions concerne la création d'un pôle d'initiative pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT).

L'action PIRAT est très intéressante et nous soutenons l'action des associations qui la propose. Notre conception d'une agglomération qui se densifie sur elle-même en maîtrisant des liens de qualité avec le territoire qui l'entoure pousse à travailler à cette agriculture péri-urbaine qu'il faut défendre et renforcer. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur ce que nous pouvons faire pour favoriser la relation de ce projet avec les agriculteurs.

L'expérience du plateau des Grandes Terres montre que c'est justement parce qu'il y a des différences de point de vues, parfois même d'objectif, que nous avons intérêt à associer tous les acteurs sur un tel sujet, et les agriculteurs de nos zones périurbaines sont bien évidemment des acteurs importants. Nous soutenons d'ailleurs des actions visant à maintenir ces agriculteurs, à les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

Nous connaissons les initiatives de ces associations plus urbaines qui jouent un rôle très important dans nos villes comme par exemple dans nos jardins partagés. Avec ce projet, elles nous montrent le besoin d'un outil d'intervention public pour le développement de cette agriculture périurbaine tournée vers les besoins alimentaires de l'agglomération.

L'expression de « pôle d'initiative » nous semble supposer un travail des collectivités concernées, avec les acteurs de l'agriculture pour pousser à la convergence des actions.

Et permettez-moi un commentaire plus large, car cette mise en relation de tous les acteurs autour d'un espace naturel agricole, c'est ce que nous faisons dans le syndicat intercommunal des Grandes Terres depuis 10 ans, avec un financement déterminant du Grand Lyon. Nous avons sur ce dossier une démonstration positive de la pertinence de la forme intercommunale qui permet de mettre en œuvre à l'échelle des communes concernées une politique globale d'agglomération. Or, le projet de loi actuel de l'acte III conduit tout simplement à supprimer ce syndicat intercommunal ! Quelle erreur, et comment ne pas voir à quel point c'est l'idéologie qui commande cette réforme et non pas le pragmatisme qu'on vous prête pourtant, monsieur le président.

J'ai ensuite passé la parole à ma collègue Nawel Bab-Hamed qui a interrogé le président sur la subvention pour un projet concernant la halle Martinière qui semble privilégier un acteur au détriment du projet porté par une association locale de commerçants qui a fait l'objet d'un communiqué de presse récent.